



L'huissier me menace de venir me prendre des meubles. Or je ne po

Par **beauvignol**, le **19/07/2009** à **18:53**

Bonjour, madame, monsieur,

Je n'ai pas encore fait ma déclaration d'impôt de 2008.

Je vais -enfin !- la faire cette semaine.

Je suis inscrit à l'Urssaf comme travailleur libéral en BNC mais limité à 27 000 euros (je ne me rappelle pas le nom du statut).

Je ne gagne plus un sou depuis décembre 2008.

Je n'ai plus aucun contrat depuis juillet 2008. On m'a retiré le dernier contrat que j'avais en février 2009.

Je vis chez ma compagne qui me loge, nourrit et habille. Nous avons deux fillettes de 8 et 6 ans.

Je suis totalement démoralisé, dépressif et incapable de trouver des contrats. Je ne rentre plus d'argent depuis décembre 2008.

On me réclame la taxe professionnelle 2007 et 2008 de 1104 euros que je n'ai pas.

Seule ma compagne est propriétaire de TOUT : propriété, meubles, bijoux, objets divers, TOUT !!!

Je n'ai pas d'argent en compte en banque, je n'ai pas d'économies ni de placement RIEN !!!!

Je n'ai pas droit au RMI ni à la CMU !!!

Personne ne me délivre aucun argent hors ma compagne qui me donne un peu d'argent de poche.

Elle est salariée en CDI et gagne 1700 euros nets par mois pour payer les traites de 600 euros par moi d'achat de sa maison (où je vis encore...), payer tout ce qui fait vivre une famille avec deux enfants.

Si je ne vivais pas avec ma compagne je serais SDF à la rue !!!!

L'huissier me menace de venir me prendre des meubles. Or je ne possède absolument RIEN parmi les biens du domicile où je demeure, ni meubles ni rien d'autre, hormis mes outils de travail (ordinateur, 2 imprimantes, un fax, une vieille photocopieuse. Tout ce matériel est si vieux qu'il en est invendable, j'en suis certain).

Ma compagne n'a cependant pas conservé toutes les factures d'achat de ses biens dont beaucoup sont des meubles d'occasion ou dons familiaux.

En l'absence de ces documents les huissiers peuvent-ils saisir les biens de ma compagne ?

Comment faire ?

Qui joindre pour arrêter cette machine infernale ?

Aidez-moi !

Comment faire pour prouver que TOUT les biens mobiliers, objets sont la propriété totale de

ma compagne ? Quel document remplir ou écrire pour cela ?

Merci de votre compréhension et de votre aide.

Par **superve**, le **04/08/2009** à **21:00**

bonjour

Même sans facture, votre compagne peut prouver par tous moyens la propriété des meubles qui lui appartiennent (photos, témoignages... etc)

Le mieux dans votre cas est d'informer l'huissier de votre situation. Dans le meilleur des cas, il dressera un procès verbal de carence et le dossier sera suspendu jusqu'à ce que vous reveniez à meilleure fortune.

cordialement